

OBJET :

Les présentes conditions générales s’appliquent à toutes les prestations de formation inter-entreprises ou intra-entreprise organisées par EQUANIME Formation SAS.

Le terme « client » désigne aux présentes conditions générales la personne physique ou morale qui contractualise pour son propre compte ou celui d’autres personnes telles que ses salariés des prestations de formation auprès d’EQUANIME Formation SAS.

ARTICLE 1

Commande :

- 1.1 Après avoir choisi la prestation de formation et la date de la session correspondante, le client confirme sa demande par courriel ;
- 1.2 Le client reçoit par courriel un formulaire « DEVIS-CONVENTION », une « CONVOCATION », une « FICHE ACCUEIL », un « PLAN D’ACCES » (si besoin) et la « FICHE PROGRAMME » relatifs à la formation choisie ;
- 1.3 Sur le « DEVIS-CONVENTION » le client précise les éléments permettant la facturation, avant de le renvoyer signé ;
- 1.4 Lorsque le « DEVIS-CONVENTION » est renvoyé par le client à EQUANIME Formation, le client atteste de manière tacite la bonne réception de la « CONVOCATION », la « FICHE ACCUEIL », le « PLAN D’ACCES » et la « FICHE PROGRAMME » relatifs à la formation choisie ;
- 1.5 La signature par le client du « DEVIS-CONVENTION » a pour conséquence de transformer le devis en convention ;
- 1.6 L’inscription sera effective dès réception du « DEVIS-CONVENTION » renseigné et signé, ainsi qu’à la réception des éléments de prérequis à retourner à EQUANIME Formation SAS ;
- 1.7 Dans le cas où le client sollicite son OPCO pour le financement de sa formation, l’accord de l’organisme gestionnaire des fonds de formation du client doit être transmis avec la demande d’inscription ou remis au plus tard la veille de la date de démarrage de la session de formation. A défaut, l’intégralité du prix de la prestation de formation est prise en charge par le client.

ARTICLE 2

Convocation, Fiche programme, Plan d’accès, pièces justificatives :

- 2.1 La ou les “CONVOICATIONS” nominative, la “FICHE PROGRAMME” sont adressées au client par courriel. Celui-ci fera suivre la convocation, la fiche programme et le plan d’accès aux participants ;
- 2.2 A l’issue de la session de formation, les pièces justificatives (attestation de formation et certificat de réalisation, titre, émargements…) sont adressées au client ou à l’organisme gestionnaire des fonds de formation selon les directives préalablement définies.

ARTICLE 3

Report, Remplacement, Annulation, Rétractation de l’inscription :

3.1 Report :

Une inscription peut être reportée sans frais sur une date ultérieure avec un préavis de 7 jours au maximum avant le démarrage de la formation. Le report d’une session de formation ne sera possible qu’en fonction du programme d’EQUANIME Formation SAS.

3.2 Remplacement :

Toute modification de l’identité des participants à la formation doit être communiquée à EQUANIME Formation SAS dans les plus brefs délais. Le remplacement doit être effectif au minimum 48 heures avant la date de démarrage de la session de formation. Ce délai est nécessaire afin de s’assurer que le nouveau participant a les prérequis nécessaires. A défaut de respect de ce délai, la demande de modification sera considérée comme une annulation au sens de l’article 3.3 ci-après.

3.3 Annulation :

Toute inscription confirmée est considérée comme due, même en cas d’absence ou d’échec au contrôle des connaissances ou aux qualifications de fin de stage. En cas d’annulation par le client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la session de formation, celui-ci ne sera pas redevable du montant de la prestation. Néanmoins, en cas d’annulation par le client à moins de 10 jours calendaires avant le début de la session de formation, celui-ci sera redevable de 50% du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100 % à moins de 48 heures de la prestation ou en cas d’absence à la formation.

EQUANIME Formation SAS se réserve le droit de reporter ou d’annuler une session de formation. Dans ce cas, elle en informe le client dans les plus brefs délais. Au choix du client, EQUANIME Formation SAS reporte la session intra entreprise ou l’inscription inter-entreprises à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le client ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l’annulation ou du report d’une session de formation.

3.4 Rétractation :

Conformément à la réglementation du Code du travail, le client personne physique (à savoir le bénéficiaire entreprenant une formation à titre individuel et à ses frais) est libre de se rétracter dans les conditions légales et d’annuler sa commande dans un délai de 10 jours francs à compter de sa réception. Aucune somme ne pourra être exigée avant l’expiration du délai de rétractation.

ARTICLE 4

Règlement de la formation :

- 4.1 Le montant des prestations de formation est déterminé dans le “DEVIS-CONVENTION”.
- 4.2 La TVA, au taux en vigueur au moment de l’exécution de la prestation, est à la charge du client.
- 4.3 L’inscription sera définitive à la réception du « DEVIS-CONVENTION » signé. En cas de refus de prise en charge de l’OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectué reste à la charge du client.
- 4.4 Facturation complémentaire pour saisie sur plateforme client :
Dans le cadre de la gestion administrative, si le client impose au prestataire de déposer une facture sur une plateforme spécifique et exige la saisie manuelle d’informations déjà présentes sur la facture, le Prestataire facturera un montant forfaitaire complémentaire de 80 € HT par facture concernée.
Cette tarification couvre les frais administratifs supplémentaires liés à cette obligation, y compris le temps passé à saisir les données et à répondre aux exigences spécifiques de la plateforme du client. Le client sera informé de cette facturation complémentaire dès la première facture concernée. En validant les présentes conditions générales de vente, le Client reconnaît et accepte expressément cette clause.
- 4.5 Modalités de règlement :
La formation pourra s’effectuer soit par chèque à l’ordre d’EQUANIME Formation SAS, soit par virement sur le compte ci-dessous.
EQUANIME Formation-IBAN : FR76 3008 7332 2100 0204 1969 205.
A défaut de règlement des factures et frais dans un délai d’un mois à compter de leur date d’émission, ces derniers porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure préalable au taux égal à deux fois le taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points. L’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement visée par l’article L.441-6 du code de commerce est fixée à 40 euros, elle est due de plein droit sans préjudice pour EQUANIME Formation SAS d’exiger une indemnisation complémentaire sur justificatifs des frais supplémentaires engagés.
Marchés publics : le délai global de paiement ne peut excéder à compter de la date de réception de la facture par le donneur d’ordres les délais prévus à l’article 98 du code des marchés publics. Tout non-paiement à l’échéance fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice d’EQUANIME Formation SAS. Ces intérêts courent à partir du jour suivant l’expiration du délai global de paiement jusqu’à la date de mise en paiement incluse. Le taux des intérêts moratoires applicable est celui défini par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. L’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue par l’article 9 du décret visé ci-avant est fixée à 40 euros, elle est due de plein droit sans préjudice pour EQUANIME Formation SAS d’exiger une indemnisation complémentaire sur justificatifs des frais supplémentaires engagés.

4.6 Si EQUANIME Formation SAS aurait rencontré des difficultés avec le client au titre de précédentes prestations de formation, telles que difficultés à recouvrer le montant des prestations, annulation récurrente ou de manière tardive des prestations de formation, celle-ci se réserve le droit de conditionner toute nouvelle inscription du client au paiement total ou partiel du montant de la prestation préalablement à tout commencement d’exécution.

ARTICLE 5

Preuves et suivis :

EQUANIME Formation SAS rend compte de son action de formation ainsi que de son exécution en adressant celle-ci au client sur support papier ou par envoi sous forme numérisée. Les deux modes valent preuves. Dans ce cas où un même document est adressé selon les deux modes, seule la version papier vaut preuve.

5.1 Convention probatoire :

Les justificatifs (titre, certificat de réalisation, attestation de formation, émargement) sont envoyés au client à l’issue de la formation et dans les plus brefs délais. En cas d’échec, un retour sera fait par EQUANIME Formation SAS par tous moyens à sa disposition (courriel, téléphone, …), ce retour s’accompagnera des préconisations du formateur.

5.2 Moyen permettant de suivre l’exécution de l’action :

Dans le but de justifier la réalisation de la formation par EQUANIME Formation SAS, des feuilles d’émargements seront signées par les participants et les formateurs par demi-journée de formation et transmises au client par courriel.

ARTICLE 6

Responsabilités :

EQUANIME Formation SAS est titulaire d'une assurance de responsabilité professionnelle.

Il appartient au client de s'assurer que les informations nécessaires ont été transmises à EQUANIME Formation SAS et dans les temps. Dans la mesure où le client ne transmet pas ces informations en temps et en heure, il ne pourra être tenu rigueur à EQUANIME Formation SAS d'un manquement à ses obligations. Une prestation de services étant assujettie à une obligation de moyens.

La responsabilité d'EQUANIME Formation SAS ne peut être engagée que dans la mesure de ses propres fautes professionnelles. En aucun cas, le montant d'un dédommagement ne pourra excéder cinq fois le montant de la prestation de formation. De plus, EQUANIME Formation SAS ne saurait donc être tenue responsable, ni solidairement ni in solidum, des fautes commises par d'autres intervenants.

ARTICLE 7

Prestations sous-traitées :

Dans le cadre des formations et tests liés à la certification CACES®, EQUANIME Formation SAS informe ses clients que ces prestations spécifiques seront réalisées par un partenaire sous-traitant spécialisé. De la même manière, les formations relatives au CATEC® (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés) sont également assurées par un organisme partenaire habilité. Ces partenaires sont sélectionnés selon des critères stricts de compétence, de qualité et de conformité aux exigences réglementaires et normatives propres à chaque certification.

Toutes autres formations certifiantes relatives au RNCP ou RS que pourraient confier EQUANIME Formation SAS à un sous-traitant pour le compte d'un client, feraient également l'objet du même procédé. EQUANIME Formation SAS reste l'interlocuteur principal du client et garantit la bonne exécution des prestations conformément aux présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 8

Propriété intellectuelle :

Sauf stipulation expresse contraire et écrite partielle ou totale de la présente clause :

EQUANIME Formation SAS conserve et conservera la pleine et entière propriété des droits à la propriété intellectuelle de la totalité des documents mis à la disposition du client.

EQUANIME Formation SAS se réserve le droit de s'opposer, de faire cesser ou de demander réparation de toute utilisation qu'elle jugerait déloyale, constitutive d'un acte de parasitisme commercial ou contraire à son image.

Le Client s'interdit de reproduire ou faire reproduire, en totalité ou en partie, de modifier, de traduire les supports pédagogiques, évaluations ou tout autre document appartenant à EQUANIME Formation SAS ou tout autre droit de propriété intellectuelle dont EQUANIME Formation SAS est titulaire, sous peine de poursuites, et/ou de transmettre à des tiers toute information de quelque nature que ce soit permettant la reproduction totale ou partielle de ces droits.

L'utilisation, la reproduction, la représentation d'une quelconque manière de la marque ou du logo EQUANIME Formation SAS est strictement interdite sauf obtention préalable de l'accord écrit.

ARTICLE 9

Clause de confidentialité :

Les intervenants d'EQUANIME Formation SAS sont tenus de respecter une obligation de discrétion relative aux documents dont ils ont accès dans le cadre de leurs missions respectives.

ARTICLE 10

Litiges :

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Mulhouse sera seul compétent pour régler ce litige.